

ANTIDOTE hebdo

DRFiP - TGE - DIRCOFI - DRESG Tour Bretagne

N° 193 / 24 novembre 2014

CGT Finances Publiques 44

AMAGRISSEMENT

Voici l'ordonnance du Dr Parent, agissant sous le contrôle des professeurs Sapin et Eckert pour le patient DRFiP 44 en 2015 :

AFIPA	IP	IDIV	A	B	C	Total
+ 1	0	- 2	- 1	- 3	- 19	- 24

Pour la Trésorerie Générale pour l'Étranger, même saignée :

AFIPA	IP	IDIV	A	B	C	Total
0	+ 1	- 3	- 3	- 2	0	- 7

Au niveau national enfin :

	A+	A	B	C	Total
Directions départementales	- 123	- 319	- 474	- 866	- 1782
Directions nationales et spécialisées	+ 10	+ 23	- 19	- 130	- 116
Services centraux et assimilés	- 1	- 17	- 14	- 4	- 36
Total	- 114	- 313	- 507	- 1000	- 1934

DOMMAGE !

Les chiffres ci-dessus sont ceux fournis aux organisations syndicales pour le Comité technique de réseau (CTR) « emplois » de la DGFIP prévu le 18 novembre (il est reporté). Ce même 18 novembre était convoqué un Comité technique local de la DRFiP44, avec à l'ordre du jour, le projet de réduction des horaires d'ouverture au public, dont le lien avec la situation des effectifs est évident (remis au 20/11 en raison du boycott par les organisations syndicales).

Le 18/11 coïncidait enfin avec le débat sur le budget à l'Assemblée nationale, avec son cortège de diminution de moyens, de suppressions d'emplois, de destruction de missions.

Cette date nous semblait toute désignée pour être un temps fort de l'action revendicative dans la fonction publique, et tout particulièrement à la DGFIP où se concrétise une démarche stratégique que tout le monde condamne en paroles, mais que nos partenaires syndicaux ne semblent pas décidés à combattre pied à pied sur le terrain.

A tous les niveaux, la CGT a tenté de mettre sur pied une riposte intersyndicale d'envergure. Vainement hélas.

En tout et pour tout, il aura fallu se contenter de rassemblements devant l'Assemblée nationale (CGT-FSU-Solidaires) et devant les préfectures (CGT-Solidaires à Nantes).

Pour ce qui est de la DGFIP, il y a des abonnés absents de la lutte, d'autres qui pensent effrayer Bercy en se plaquant un autocollant sur le front ou ailleurs.

Chacun, dans son département ou sa direction, attendra donc en ordre dispersé et protestera lors des CT locaux, quand tous les jeux seront faits.

Dommage ! Trois fois dommage !

A la DRFiP 44, l'intersyndicale ne s'est mise d'accord que sur le boycott de la première convocation du CTL.

Alors certes, on a réussi à gripper un peu la machine puisque la question des horaires a été retirée de l'ordre du jour. Certes la « guérilla » va continuer, tant au CTL qu'au CHSCT.

Il est quand même dommage de ne pas s'être appuyé sur les nombreuses signatures de protestation des collègues pour mettre la question des effectifs au cœur d'une action de plus haut niveau.

Les professions de foi pour les élections professionnelles ont été diffusées. On y parle volontiers de changer la donne, de changer de cap etc...



Mais, en dehors de la CGT, qui affirme clairement que cela ne peut pas se faire sans l'intervention des collègues ?

Bien peu de monde.

Et, en dehors de la CGT, dans la fonction publique comme dans le secteur privé, qui voit-on se battre ?

Encore moins de monde. L'histoire du mouvement syndical nous enseigne pourtant que rien n'est acquis, ni conservé, sans effort et sans lutte.

Le sens du scrutin du 4 décembre est aussi celui-là : renforcer ou non le syndicalisme de lutte incarné par la CGT.

ICI LONDRES

Entendu lors d'une chronique économique sur une radio nationale : 3% de croissance en Grande-Bretagne, pays modèle pour les libéraux de tous poils, pays qui a su « libérer l'activité » pour reprendre l'expression utilisée par le Ministre de l'économie, Emmanuel Macron, dans son projet de loi.

Il faut notamment entendre par là : déréglementation des horaires de travail (35 heures, travail du dimanche et de nuit), remise en cause des institutions protégeant les salarié-es que sont l'inspection et la médecine du travail, ainsi que les tribunaux des prud'hommes.

3% de croissance donc en Grande-Bretagne, et pourtant un déficit budgétaire de plus de 5%, bien supérieur donc à celui de la France et à la limite de 3% exigée par la Communauté européenne dans la zone euro !

Le journaliste précise ingénument que c'est la politique de bas salaires et la généralisation des statuts précaires qui explique les faibles recettes fiscales. Tiens donc !

Il aurait pu aussi mentionner la faible imposition des sociétés et du capital...

A LIRE



Frauder le fisc : une affaire de puissants

C'est ce que démontre le magazine Alternatives Économiques dans son numéro de novembre 2014.

Un numéro qui aborde également la zone grise de l'optimisation fiscale des grandes entreprises, inséparable du dumping fiscal pratiqué par divers états, pas tous situés sous les tropiques : le brouillard londonien de la city et celui de l'île de Man sont également appréciés.

